



OUVRIR UN DÉBAT INTERCOMMUNAL SUR LE SPORT

**LES PROPOSITIONS
DU CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT**

SEPTEMBRE 2004

Nantes CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Avant propos

À partir du mot SPORT, vieux d'un siècle et demi (voir en annexe l'histoire du mot d'après le Dictionnaire historique de la langue française), émerge au fil du temps une activité humaine qui constitue désormais l'une des questions sociétales majeures de l'époque. Cette activité s'est fragmentée au point qu'elle présente aujourd'hui une multitude d'aspects qui en font une question d'une grande complexité. Tout comme le mot jeunesse recouvre un ensemble de groupes sociaux divers et parfois contradictoires, le sport est lui-même une activité générique dont il faut savoir dissocier les divers aspects pour réussir à l'appréhender convenablement.

L'activité sportive vise d'abord à une meilleure santé, c'est un point fondamental.

L'aspect santé

C'est le point fondamental. Le sport, au sens de la "culture physique", vise à l'entretien du corps et donc à une meilleure santé. C'est le socle de l'enseignement des règles de base de l'hygiène. Dans ce cas, l'activité sportive est un moyen de conserver dans le meilleur état son patrimoine physique pour le valoriser le plus longtemps possible et lutter contre les effets de la sédentarité moderne et du vieillissement précoce qu'elle peut entraîner. Le développement de la pratique sportive chez les retraités, comme la rééducation des cardiaques par le sport, en sont de bonnes illustrations. Chez les actifs, l'entretien physique consiste à la fois à lutter contre les formes du vieillissement et à conserver un "look" jeune. Les bienfaits de la pratique physique sont incontestables même s'ils ont aussi leurs dérives : culte extrême du corps et de sa plastique, recours médicamenteux non contrôlés... Au-delà de l'activité physique proprement dite, le sport joue un rôle majeur pour le développement psychomoteur des enfants et le développement de leurs habitudes sociales. Il est aussi un instrument essentiel d'intégration des personnes handicapées.

L'aspect ludique

On a souvent tendance à l'oublier, le sport a d'abord une fonction de jeu. C'est l'activité favorite des enfants et c'est une pratique récréative pour les adultes. L'histoire du mot sport (voir en annexe) le met clairement en lumière. C'est un des éléments constitutifs d'une demande universelle : la recherche du plaisir.

L'aspect compétition

Il a pris aujourd'hui une dimension très importante. La confrontation sportive, porteuse de certaines valeurs (respect de l'autre, effort, abnégation, sens de l'équipe...) s'est considérablement développée. Elle occupe une place considérable dans la vie sociale.

L'aspect économique

Il découle de la compétition et des loisirs. La multiplication des épreuves sportives et leur médiatisation (sans la télévision, un sport a du mal à exister) ont développé la professionnalisation et l'arrivée d'investissements importants pour faire du sport une activité économique. Le sport et les loisirs sportifs génèrent à la fois la réalisation d'infrastructures lourdes et le développement d'un considérable marché lié aux équipements individuels, vêtements, accessoires divers. Créateur d'emplois et d'activités induites, le sport est donc un fait économique même si sa matière première reste aléatoire.

Le sport et les loisirs sportifs génèrent la réalisation d'infrastructures lourdes et le développement d'un considérable marché lié aux équipements individuels.

L'aspect social

Le sport est une activité pratiquée aujourd'hui à tous les âges. Il génère un système de rencontres, d'échanges porteur du fameux lien social. La mobilisation des parents, des bénévoles à chaque week-end est un phénomène social tout-à-fait impressionnant. Les fédérations sportives dites "affinitaires", fondées sur une philosophie de l'équilibre de vie, sur une certaine idée de l'éducation populaire, souvent multidisciplinaires et non olympiques, sont à la base d'une multiplicité d'occasions d'échanges. Sans oublier les clubs dits "de forme" dont l'objectif est à la fois la pratique physique mais aussi largement celle de la rencontre.

L'aspect "valeurs"

Au fil du temps, les valeurs liées au sport ont évolué. Au-delà de l'entretien du corps, de la santé et de la compétition, le qualificatif de "sportif" a eu des sens différents. Aujourd'hui l'individu sportif est valorisé et son image est plutôt positive. Cela correspond aux valeurs sociales du moment : abnégation, capacité à se dépasser. La pratique d'un sport (notamment à un bon niveau) constitue aujourd'hui un plus dans un CV, ce qui n'était pas le cas il y a trente ans. L'expression "la tête et les jambes" traduit cette situation et on a longtemps pensé que les deux s'associaient mal : le "premier de la classe" était rarement un sportif en 1970, en 2004 on imagine mal qu'il ne pratique pas un, voire plusieurs sports.

L'aspect "fanatique"

Il est la conséquence de tous les autres. Le développement du sport a atteint un tel niveau, à la fois économique et médiatique, qu'il suscite désormais un ensemble de comportements, dans le meilleur des cas proches du "religieux" : dévotion, engagement total, et dans le pire des cas, du fanatisme : affrontements violents entre supporters, mise en scène surdimensionnée des événements sportifs, idolâtrie des "stars" de certains sports... L'illustration de ces nouveaux comportements a atteint un paroxysme (assez peu souligné) au moment de l'organisation de la coupe du Monde de 1998 : le Comité d'organisation a recruté un nombre important de bénévoles, notamment pour le placement et la sécurité dans les stades. Les demandes ont été si nombreuses qu'il a fallu sélectionner les candidats. On a alors vu ce phénomène saisissant : des jeunes (garçons ou filles), souvent de condition modeste, surveillant gratuitement les tribunes des stades, sans rien voir du spectacle qui se déroulait dans leur dos et qui faisait évoluer des acteurs dont le salaire se situe très loin au-dessus de la moyenne commune. Une autre illustration réside dans le développement des clubs dits de "supporters", dont les effectifs atteignent parfois plusieurs milliers d'individus et dont l'organisation (hiérarchie interne, service d'ordre) s'apparente à des groupes dont l'action peut se développer bien au-delà des stades.

Le sport est donc une activité humaine comme une autre, avec sa noblesse et ses dérives, mais il a pris aujourd'hui une place si grande dans l'organisation sociale qu'il convient d'en renouveler les approches.

Au fil du temps, les valeurs liées au sport ont évolué.

Dans ce contexte et à son niveau, le Conseil de Développement a souhaité conduire une réflexion spécifique en s'appuyant sur une quadruple observation :

Il faut dépasser les schémas anciens et inclure le sport dans les éléments qui fondent l'identité d'un territoire.

Le sport est une activité sociale qui continue d'être souvent traitée avec une spécificité sociale et territoriale qui ne correspond plus toujours aux réalités du moment. Il faut dépasser les schémas anciens et inclure le sport dans les éléments qui fondent l'identité d'un territoire. Comme pour les déplacements, le périmètre d'approche du développement sportif n'est plus celui de la seule Communauté Urbaine.

Il est incontestable que le sport est devenu un phénomène si important qu'il faut le prendre en compte dans les politiques de développement territorial. Le Conseil de Développement s'est attaché à souligner à plusieurs reprises cette nécessité en demandant à la Communauté Urbaine de se saisir de ce thème, même si ses compétences statutaires ne concernent, pour l'instant, que la réalisation de grands équipements.

Le sport est un dossier qui relève traditionnellement de l'échelon communal. Chaque adjoint aux sports souligne l'importance de la "politique sportive" de sa commune. Peut-on encore avoir 24 politiques sportives dans la Communauté Urbaine sachant que les pratiquants attachent une importance très relative aux "frontières" communales ? Il y a une situation de carence pour certains équipements sportifs et cette situation peut être génératrice d'inégalités entre communes et donc entre les habitants.

Dans le cadre de la révision de sa programmation pluriannuelle d'investissements, la Communauté Urbaine a choisi de décaler la réalisation d'un grand équipement... sportif.

Le Conseil n'a pas souhaité, et ce n'est pas son rôle, réaliser une étude statistique détaillée, mais simplement proposer une série de réflexions simples issues de la société civile : faut-il construire une piscine olympique quand certains enfants ne savent pas encore nager et que les clubs demandent d'abord des équipements pour former leurs nageurs ? Doit-on favoriser plutôt la pratique du sport-santé ou celle de la compétition de haut niveau ? La seconde ne s'effectue-t-elle pas au détriment de la première (en priorisant les choix budgétaires) ? Comment répartir les équipements de sport pour tous dans les quartiers ?

Il s'agit d'un appel à l'ouverture d'un débat sur un sujet de fond pour le développement du territoire et la vie sociale des habitants. C'est à partir de l'expérience de ses membres, simples citoyens ou plus impliqués dans les organismes à caractère sportif, que ce questionnement a été établi.

Les propositions du Conseil de Développement

Ces propositions résultent de la nécessité de résoudre une contradiction permanente : comment répondre aux besoins quotidiens des habitants tout en assurant le niveau de grands équipements nécessaires pour conforter l'image et l'attractivité du territoire. Le défi majeur qui ressort des débats du Conseil, conduits par Michel Cordier et Jean Drogou, est bien : comment conjuguer en permanence globalité et proximité ?

La création de cet espace de travail sur le sport, dont la zone de référence doit d'ailleurs dépasser le périmètre de la seule Communauté urbaine est indispensable pour dépasser les approches traditionnelles.

Créer un pôle intercommunal de réflexion sur le sport

Cette première proposition est la plus importante et conditionne la mise en oeuvre de toutes les autres. À partir des capacités d'expertise des services de la Communauté Urbaine mais aussi et surtout en utilisant celles de tous ceux qui oeuvrent dans ce domaine, et particulièrement les comités olympiques et sportifs, les offices municipaux des sports, les associations et les clubs, ce pôle serait chargé d'élaborer des propositions pour l'avenir. La création de cet espace de travail sur le sport, dont la zone de référence doit d'ailleurs dépasser le périmètre de la seule Communauté urbaine est indispensable pour dépasser les approches traditionnelles. Le Conseil de Développement pourrait être le lieu central de débats et d'échanges autour des réflexions de ce pôle et de ses propositions.

Renforcer les capacités d'observation

Les comportements sociaux changent de plus en plus vite. Il faut en analyser finement les conséquences, qu'il s'agisse de l'utilisation des équipements ou de l'évolution des pratiques sportives : besoin de lieux de convivialité, sport en famille... Il faut également observer ce qui se passe ailleurs et notamment dans les autres pays européens (exemple de l'Allemagne qui compte plus de licenciés que la France et qui développe des équipements "intégrés" avec restaurants, garderies, services d'accompagnement divers). Il faut tenir compte en permanence de l'évolution de la demande sociale. L'expérience de l'AURAN, qui a une connaissance pointue du territoire et de ses évolutions, pourrait être utilisée et valorisée dans ce domaine. Elle pourrait être en capacité de produire des analyses utiles à la décision.

Hierarchiser les besoins en équipements

De nombreuses demandes sont exprimées et correspondent à des besoins réels. Il s'agit d'abord d'une demande des acteurs du sport, soucieux de développer leur discipline à un bon niveau. Il existe aussi une demande moins "organisée", émanant d'un public encore plus large dont le souhait est celui de la pratique au quotidien. La capacité de la puissance publique à répondre à ces besoins a des limites. Il faut donc définir des critères pour identifier les priorités. Comment cette hiérarchisation peut-elle s'opérer entre des installations pour le haut niveau, des équipements pluri-communaux, pluridisciplinaires, de quartiers ? La région est aujourd'hui relativement bien pourvue en équipements de taille moyenne mais assez pauvre en grands équipements. Ces derniers constituent-ils une solution pour développer le sport de masse ? Le débat intercommunal reste à ouvrir.

On peut d'ores et déjà énumérer les demandes des acteurs sportifs :

- un stade couvert pour l'athlétisme, éventuellement accompagné de salles spécialisées,
- le traitement de la question des piscines manquantes (à la fois en termes de réponse aux besoins communaux et en approfondissant la réflexion sur un grand équipement de type olympique),
- le règlement du problème des patinoires,
- la question du vélodrome couvert,
- le développement de certains équipements spécialisés : salles de sports de raquette et sports de combat, murs d'escalade,
- le besoin d'un stade "d'eaux vives",
- les gymnases pluridisciplinaires de quartier,
- les équipements de plein air à vocation de loisirs et de pratique sportive (type Roche Ballue),
- la poursuite du programme communautaire de continuités cyclables,
- un ou plusieurs lieux de pratique bouliste.

La demande "grand public" porte davantage sur les équipements du quotidien : pistes cyclables en grand nombre, zones piétonnes agréables favorisant le développement de la marche. Il faut donc une vraie concertation pour établir la hiérarchie des équipements à réaliser. Faute de ce débat, on assistera à la montée des revendications catégorielles et, au final, à des blocages improductifs. Dans le même esprit, la question de la gestion des équipements (neufs et existants) pourrait faire l'objet d'une nouvelle approche permettant de renouveler les formules de gestion des équipements, qu'ils soient publics ou privés (clubs propriétaires).

Intégrer la double dimension ludique et sportive

Au fil du temps, la pratique sportive connaît un double développement : d'un côté, les compétitions se multiplient et le niveau des pratiquants monte et de l'autre côté, la demande de sport-loisir, sans esprit de compétition, s'accroît. Les clubs connaissent bien ce phénomène pour y être confrontés de plus en plus. La programmation de futurs équipements doit prendre en compte ce phénomène de manière équilibrée. Les collectivités peuvent avoir aujourd'hui tendance à privilégier les équipements ludiques (piscines) parce qu'ils sont générateurs de recettes. Ceci pose la question de la cohabitation dans les créneaux horaires entre le grand public, les scolaires et les clubs et peut parfois aboutir à une forme d'exclusion des deux dernières catégories. La question du rapport "loisir-compétition" est aujourd'hui essentielle. L'exemple d'une ville plus petite, celle de Cholet, est intéressant à ce point de vue. La réalisation du complexe "Glisséo" qui associe une double patinoire, sportive et ludique, avec une piscine est un bon exemple d'une approche renouvelée.

La question du rapport loisir-compétition est aujourd'hui essentielle.

Mettre en chantier une programmation pluriannuelle d'équipements sportifs

Une hiérarchisation des équipements sportifs devra déboucher sur une programmation des investissements. Dans ce domaine, les exemples extérieurs méritent d'être analysés. La récente décision de Lille Métropole sur son programme de développement sportif est très significative puisqu'elle conduit à prévoir dans les 10 ans qui viennent une piscine olympique, un palais omnisports de 15 000 places, un vélodrome couvert, un stade d'eaux vives, la rénovation d'une patinoire et l'extension du stade de football Grimonprez-Jooris. Même si cet affichage fort ne sera pas forcément suivi d'effets immédiats, il témoigne cependant d'une volonté politique très forte pour placer le sport au coeur des enjeux du développement territorial. Si l'action publique ne répond pas à la demande, les communes seront conduites à demander le concours d'acteurs privés pour la réalisation et la gestion des équipements sportifs.

Lille Métropole affiche une volonté forte pour placer le sport au coeur des enjeux du développement territorial.

Encourager la constitution d'un Office intercommunal du sport

Les Offices municipaux des sports sont une institution déjà ancienne. Ils jouent un rôle important dans l'organisation sportive communale et leur expérience est précieuse. Déjà associés dans une coopération à l'échelle départementale, ils s'orientent aujourd'hui vers des collaborations intercommunales. Compte tenu de la tradition de dialogue avec les clubs et les municipalités et de la capacité de proposition des Offices, quelques signes forts d'encouragement pourraient être donnés pour faciliter la mise en oeuvre d'un Office intercommunal. L'étude d'un élargissement des compétences de la Communauté Urbaine pourrait se nourrir des réflexions d'un Office intercommunal.

Se doter des outils techniques pour faciliter la décision

Le Conseil de Développement s'est prononcé à plusieurs reprises pour la mise en oeuvre d'un SIG (Système d'Information Géographique) d'Agglomération appliqué au sport. Cet instrument permettrait une meilleure vision des besoins et faciliterait une approche globale pour l'implantation des équipements, leur desserte et l'établissement d'un véritable maillage urbain. L'Agence d'Urbanisme pourrait être sollicitée pour une mission de ce type en tenant compte du fait que le périmètre de la Communauté Urbaine n'est plus le seul à prendre en compte et qu'il faut y ajouter celui des intercommunalités proches.

Le Conseil de Développement s'est prononcé à plusieurs reprises pour la mise en oeuvre d'un SIG (Système d'Information Géographique) d'Agglomération appliqué au sport.

Adapter l'organisation du mouvement sportif à l'évolution actuelle des structures territoriales de décision

L'organisation du mouvement sportif en France reste encore calquée sur la structure administrative et politique traditionnelle française. Il a besoin de mieux s'adapter aux réalités territoriales nouvelles. Cela implique de prendre en compte le développement de l'intercommunalité. Une meilleure adéquation avec les structures de décision faciliterait le dialogue et l'efficacité des décisions. Il faut aider le mouvement sportif à franchir ce pas.

Structurer la vie sociale par le développement du sport

La logique d'aménagement du territoire et la nécessaire rationalisation de la gestion des équipements doit prendre en compte l'importance d'une structuration équilibrée de la vie sociale. La répartition des équipements dans les quartiers (et les communes) est un élément fondamental pour la vie associative locale et l'harmonie sociale qui l'accompagne. Cette démarche n'est réellement efficace aujourd'hui que dans le cadre intercommunal puisque, dans leur territoire de vie, les habitants ont essentiellement deux niveaux d'appréhension : celui du quartier et celui de l'Agglomération.

Réfléchir sur l'évolution du bénévolat

L'organisation générale du sport repose essentiellement sur le bénévolat et notamment sur le dévouement des familles et des dirigeants. Ce bénévolat est traditionnellement lié à l'accompagnement des activités sportives mais les clubs rencontrent des difficultés de plus en plus grandes à pourvoir les postes à responsabilité. Cette question dépasse, à l'évidence, les seules compétences de la Communauté Urbaine mais elle doit faire l'objet d'une réflexion de l'ensemble des acteurs sportifs. Faut-il encourager la professionnalisation de l'encadrement sportif ? Quelle nouvelle place pour les bénévoles ? Comment garantir leur sécurité juridique ?

Conduire des politiques de valorisation du sport-santé

La pratique sportive régulière et adaptée à l'âge et à la morphologie de chacun est un facteur de santé publique. Différents travaux mettent en lumière qu'une activité physique peut avoir des conséquences positives d'abord pour la santé mais plus généralement dans tous les domaines de la vie quotidienne. La pression sociale et médiatique survalorise le sport-compé-

La Communauté Urbaine n'a pas de compétence directe en matière de santé, elle pourrait jouer un rôle de coordination, à l'échelle de l'agglomération, pour promouvoir ou soutenir des opérations de valorisation du sport-santé.

On pourrait intégrer, dans différentes réalisations urbaines, la réalisation de petits aménagements qui facilitent une activité physique.

Tout se joue à l'école pour beaucoup de choses, y compris pour la naissance du besoin d'une pratique sportive. Une analyse intercommunale de la situation des scolaires en matière d'accès et d'utilisation des équipements sportifs serait un élément précieux d'un diagnostic territorial.

tion qui, compte tenu de son caractère souvent excessif, devient lui-même facteur de troubles de la santé (on oublie souvent que la médecine sportive est née de la nécessité de traiter ces excès). Dans ce contexte, la puissance publique serait dans sa mission en engageant, par différents moyens à sa disposition, une démarche de promotion du sport-santé. Même si la Communauté Urbaine n'a pas de compétence directe en matière de santé, elle pourrait jouer un rôle de coordination, à l'échelle de l'agglomération, pour promouvoir ou soutenir des opérations de valorisation du sport-santé.

Faciliter la pratique du sport au quotidien

Le développement des pratiques sportives ou simplement "physiques" peut être conforté et amplifié par la réalisation de petits aménagements urbains (pistes vélo, itinéraires piétons, mini-installations sportives dans les parcs...). Cet aspect du "quotidien" est peu coûteux à prendre en compte et très efficace dans la qualité de vie offerte aux habitants. Les aménageurs sont conduits à prendre en compte les besoins de populations spécifiques (personnes handicapées, âgées) et à adapter leur action en ce sens. Une approche similaire pourrait consister à intégrer, dans différentes réalisations urbaines, la réalisation de petits aménagements qui facilitent une activité physique. L'installation du Skate-Park en plein centre-ville est un bel exemple de réussite. Cette démarche pourrait être renouvelée, y compris pour des installations plus modestes : CRAPA, mini-stades de quartiers. Les exemples des rues de certaines grandes villes chinoises sont intéressants puisqu'elles peuvent parfois accueillir, sous une forme simplifiée et adaptée à l'extérieur, des appareils du type de ceux qu'on ne rencontre, en Europe, que dans les salles de sport (Lille, capitale culturelle 2004 présente actuellement de tels équipements devant la gare de Lille-Flandres). Il faut enfin rappeler que l'habitant d'une grande ville est d'abord un piéton et que sa première activité physique est celle de la marche à pied au quotidien. Cette pratique doit être facilitée par des aménagements adéquats.

Le sport à l'école

Au-delà des discours sur les "valeurs" attribuées au sport dans l'éducation de la jeunesse, il y a des analyses à conduire localement sur la capacité du système scolaire à jouer un rôle moteur en matière d'initiation à la pratique sportive. Il y a des inégalités importantes dans l'accès aux installations sportives et certains établissements peuvent parfois être démunis en matière d'équipements. Tout se joue à l'école pour beaucoup de choses, y compris pour la naissance du besoin d'une pratique sportive. Le besoin de "mouvement" de l'enfant, quand il est régulé dans une pratique physique encadrée, devient un facteur de sociabilité et crée un espace d'apprentissage des règles de la vie sociale, lieu de travaux pratiques de la notion d'effort. Une analyse intercommunale de la situation des scolaires en matière d'accès et d'utilisation des équipements sportifs serait un élément précieux d'un diagnostic territorial.

Concilier sport et vie d'entreprise

Les relations du sport et de l'entreprise passent le plus souvent par le sponsoring de clubs ou par l'expression d'attentes en matière de productivité des employés, mais moins souvent par la promotion d'une pratique régulière. Le sport est assimilé aux valeurs de réussite, de victoire mais moins à celle de santé, d'équilibre. Les employeurs, publics ou privés, pourraient jouer un rôle beaucoup plus important dans le développement sportif : avantages sociaux liés au sport, développement des pratiques sportives dans les entreprises, implication plus grande des comités d'entreprise.

Bibliographie

Rapport de Marcel Retailleau au CESR des Pays de Loire "Les pratiques sportives", 1999

"S'accomplir ou se dépasser. Essai sur le sport contemporain" - Isabelle Queval, Ed Gallimard, 2004

Travaux d'étudiants en coopération avec le Conseil de Développement :

- "Diagnostic territorial des activités sportives dans la C.U." Adeline Munilla, 2002
- "Sport et Territoire" Olivier Bourmaud, 2003

"Sport" – origine et histoire du Mot, d'après le Robert, dictionnaire historique de la langue française. Extraits de la définition :

Mot emprunté (1828) à l'anglais "sport" (divertissement) s'appliquant à des activités corporelles effectuées par plaisir, souvent dans un esprit de compétition. L'anglais vient d'une aphérèse de "disport" (passe-temps, récréation, jeu), lui-même emprunté à l'ancien français "desport" (XII^e s.), variante de deport (divertissement). Ce mot est le déverbal de l'ancien français "se desporter" (s'amuser, se divertir).

A l'origine, la notion de sport, en français, est surtout celle de turf, l'idée de pari paraissant liée. Le mot sport apparaît en effet dans le "Journal des Haras" et se répand surtout après la publication du journal "Le Sport" (1853) fondé par E. Chapus et consacré aux courses de chevaux. Sport désigne ensuite toute activité physique exercée dans le sens du jeu, de la lutte et de l'effort, et dont la pratique suppose un entraînement et le respect de certaines règles. Un sport, ou les sports avec un adjectif, désigne une forme particulière de cette activité, par exemple dans "sports nautiques" (1866), plus tard dans "sports d'hiver" (1891), "sports équestres" (1933) etc... Par extension, il désigne une activité de plein air, ayant un caractère analogue comme la chasse ou la pêche (1874) et se dit (XX^e s.) de certains jeux d'adresse organisés sur le modèle d'un sport, comme le billard.

Au sens propre, sport est passé des activités du turf et de la chasse aux nombreuses formes de compétitions et d'exercice codifiés, organisés à partir des années 1860 et surtout après 1890, d'abord en Angleterre puis sur le Continent. Certains sports deviennent populaires et leurs vocabulaires se développent et se diffusent. Au XX^e s. le sport devient un domaine essentiel de l'information et du spectacle et prend de ce fait une importance économique considérable. On oppose le sport professionnel sur ce plan au sport amateur.

Les emplois figurés du mot font essentiellement référence au sens anglais de "jeu, distraction". Par analogie, sport comme adjectif invariable se dit de vêtements pour la promenade la campagne : "vêtement sport" ou "de sport" par opposition à "habillé" ou "de ville".

Par référence à l'esprit désintéressé et franc qui doit régner dans ces exercices, "être sport" signifie par réemprunt à l'anglais, "être loyal", faire preuve de "fair-play", c'est-à-dire de "franc jeu". Cette valeur a vieilli.



Conseil de Développement

Adresse postale :

M. le Président
Conseil de Développement
Tour Bretagne
44047 Nantes Cedex 1

Secrétariat du Conseil :

Communauté Urbaine de Nantes - AURAN
Tel. 02 40 99 49 36 - Fax 02 40 99 48 56
E-mail : conseil-de-developpement@wanadoo.fr
www.nantes-citoyennete.com